

Infos pratiques

Les consultations sur réquisition sont gratuites. Elles sont à la charge de la Justice.

Les consultations spontanées sans réquisition, auprès du médecin légiste sont payantes (Prise en charge par la sécurité sociale et la mutuelle)

Permanence téléphonique

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

Prise de rendez-vous

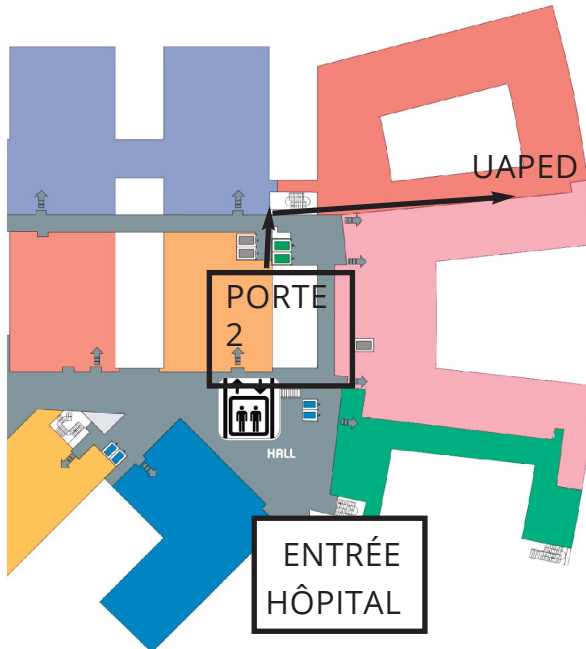
03 84 96 21 90

Email : umjav@gh70.fr

Plan d'accès

Groupe Hospitalier de la Haute-Saône - Site de Vesoul
2 rue René Heymès
70000 VESOUL

Rez de chaussée du GH70
Porte 2 - Salle d'attente B (2.4)



Conception GH70 - Mars 2024



UNITÉ D'ACCUEIL PÉDIATRIQUE ENFANTS EN DANGER



UAPED

L'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en danger

L'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en danger (UAPED) accueille toute personne mineure victime d'un vécu traumatique récent ou ancien :

violences physiques, psychologiques, sexuelles, accidents de la route, harcèlements, attentats, agressions, suicide, etc.

Les personnes accueillies peuvent être :

- des victimes directes ;
- des victimes indirectes : famille, entourage, pairs, témoins, etc.

Quelque soit le secteur, elles peuvent :

- venir accompagnées des responsables légaux ;
- sur réquisition ;
- être adressées par un professionnel.

L'accueil se fait
uniquement sur
rendez-vous

La prise en charge en médecine légale

L'accueil est réalisé par un médecin légiste sur rendez-vous :

- Suite à un dépôt de plainte ;
- Sur demande spontanée

Après l'examen médico-légal, un certificat est rédigé. Il fixe l'ITT (Incapacité Totale de Travail) si besoin.

Les auditions Mélanie

Une audition Mélanie est réalisée par une psychologue et des enquêteurs police-gendarmerie, sur réquisition, au sein du service dans une salle dédiée.

Consultation de médecine légale

Le mercredi de 8h30 à 17h
sur rendez-vous

Permanence juridique
proposée par une juriste de l'association
France Victime un mercredi matin
tous les 15 jours

La prise en charge psychologique

L'accueil est réalisé par une psychologue :

- sur demande spontanée ;
- Après une consultation vers le médecin légiste ;
- Après un passage aux urgences ou dans un service hospitalier ;
- Orienté par un partenaire du réseau de victimologie (associations, justice, hôpital...);
- Ou pour une expertise ou évaluation psychologique sur réquisition.

En fonction des difficultés rencontrées, il sera proposé un accompagnement adapté et personnalisé, par les professionnels de l'unité ou par un professionnel du réseau de victimologie pédiatrique.

Permanence psychologique

Du lundi au vendredi de 8h à 16h
sur rendez-vous